



## QUE SE PASSE T IL APRES LANCEMENT PROCEDURE

Par **Visiteur23174**, le **31/03/2011** à **15:36**

Bonjour,

Je vais lancer la procédure de divorce mais l'avocate me disait qu'il faudrait 5 mois pour passer en conciliation. Nous allons devoir continuer à vivre ensemble qq mois... proprio à deux, paiement crédit à deux, si je veux partir je dois attendre la conciliation je pense pour avoir des mesures concernant les enfants ? Je ne pourrai de tt façons pas payer crédit + loyer...

Pendant ce délai d'attente avant la conciliation, il doit continuer à alimenter le compte commun pour usages courants (vêtements enfants, alimentation...). S'il arrête, que puis-je prendre comme mesure ?

Il dépense bcp au loto (100 euros minimum par semaine pris sur le compte commun) et je gagne très peu (1100 euros/mois). Je lui reproche ses dépenses car à côté, besoin de chaussures pour le grand, d'un manteau pour la petite, etc. Je sais qu'il va jouer sur le financier...

Donc, en attendant la conciliation, quels mesures prendre et auprès de qui ? Il fait du harcèlement moral, menace de mettre dehors, etc....

Par **Domil**, le **31/03/2011** à **16:38**

Commencez par mettre votre argent de coté, ne le versez plus sur le compte commun

Par **Visiteur23174**, le **31/03/2011** à **16:42**

Mais je ne peux pas arrêter de payer le crédit ? Je suis en plus seule assurée sur la maison (état de santé pour lui).

Si j'ouvre un compte perso, de toutes façons il sera partagé à la fin ?

Par **Domil**, le **31/03/2011** à **17:07**

Vous devriez vraiment avoir une discussion avec votre avocat !!